

FGAR : priorité aux projets créateurs d'emplois et visant l'exportation



«Vu la réticence des établissements bancaires à accorder des crédits aux entreprises, le Fonds de Garantie des crédits aux PME (FGAR), a été créé pour l'accompagnement et la facilitation de l'accès des PME au financement bancaire par l'octroi de garanties financières pour les entreprises nouvellement créées et en expansion, mais, nous donnons les priorités aux entreprises présentant des projets visant la création d'emplois et/ou de richesses, à désenclaver les régions accusant un retard dans le développement, projets ayant pour conséquence directe la diminution des importations et la consolidation des exportations hors hydrocarbures», a indiqué aujourd'hui M. Khalef Abderraouf, Directeur Général du FGAR, lors du Forum El Moudjahid. Dans le même contexte, le DG du FGAR a précisé que «dans un montage financier classique, c'est 30-70, c'est-à-dire, la banque demande généralement 30% de l'apport personnel, et le client demande 70% du crédit, et le FGAR intervient sur la partie crédit, pour garantir entre 10 à 80% du crédit», expliquant que «des fois le projet a des garanties réelles insuffisantes, et nous, nous complétons cette garantie. Cette garantie peut aller jusqu'à 80% si le projet s'inscrit dans la catégorie des projets dits prioritaires (création d'emploi, de richesse et l'exportation...etc.)».

Il a estimé que «les garanties accordées par le FGAR sont en croissance de 21% au premier semestre 2017, par rapport à la même période de 2016», précisant que «le Fonds a accordé pour la même période, 153 garanties contre 125, permettant la création de 3000 emplois directs jusqu'au 1 semestre 2017, contre 3900 emplois durant toute l'année 2016 pour un chiffre d'affaire en croissance de 42.1 milliards de Dinars au premier semestre 2017, contre 32.7 milliards de Dinars au 1 semestre 2016, soit une croissance de 29%». «Le FGAR, a depuis sa création en 2004 jusqu'en 2017,

a accordé 1937 garanties pour un coût total des projets de 165 milliards de Dinars l'équivalent de 2 milliards de Dollars, dont le montant des garanties accordées par le fonds est de 53.5 milliards de Dinars, permettant la création de 62000 emplois directs», a-t-il indiqué, estimant que «cela reste

insuffisant, mais, ce sont des résultats positifs», ajoutant que «cela est dû essentiellement au manque de communication, malgré, notre présence dans presque toutes les manifestations, mais, le FGAR demeure peu connu de la part des PME». Il a en outre indiqué que «le FGAR a signé jusqu'à aujourd'hui, 17 conventions avec des établissements bancaires et financiers, et pour l'année en cours, nous avons signé quatre conventions, avec AS-Salam Bank, MLA (Maghreb leasing Algérie), avec le secteur du tourisme et le secteur de la pêche». Le DG du FGAR a fait savoir que «les aides européennes à l'investissement dans le cadre du programme MEDA, qui s'élèvent à 15 millions d'euro, ont permis à l'Etat algérien de créer le fonds, pour accompagner les PME». Concernant la valeur de remboursement, elle s'élève à 250 millions Da par rapport aux engagements du FGAR qui sont de l'ordre de 65 milliards DA depuis sa création, qui selon le M. Khalef «représentent moins de 10%, c'est-à-dire les entreprises défaillantes ou en faillites, qui sont de 70». Toutefois, les secteurs les plus accompagnés par le FGAR sont, l'industrie avec 50%, le BTPH 27%, les services 22% et l'agriculture 1%. Selon M. Khalef, «le FGAR est en train de mettre un système d'informations pour alléger la procédure de traitement des dossiers, qui est passé de 26 jours à 14 jours en 2017».

Le fonds de garantie des PME priorise les entreprises exportatrices

I

Le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) oriente son accompagnement vers les entreprises qui contribuent à réduire les importations ou consolident les exportations hors hydrocarbures, a indiqué, ce lundi, son directeur général Abderaouf Khalef. La garantie sera accordée également aux projets visant à désenclaver les régions accusant un retard en matière de développement.

En matière de bilan, l'invité du forum El Moudjahid a affirmé que le (FGAR) a garanti, depuis sa création en 2004, près de 1937 projets de PME pour un montant d'investissement de 165 milliards de dinars. Au premier trimestre 2017, le FGAR a garanti 153 projets ayant créé près de 3.000 emplois. Une évolution de 23% par rapport la même période 2016 où seulement 235 PME ont été garanties.

Le FGAR soutient en priorité aux entreprises créatrices d'emploi. Au premier trimestre 2017, quelque 4.000 emplois directs ont été créés. C'est une évolution de 26% par rapport à la même période 2016. « Le taux élevé de sinistralité auquel les PME sont exposé est la conséquence directe de la restriction budgétaire de l'investissement public », a soutenu le responsable. En cas de sinistre, le FGA débourse aux banques 40% du montant du crédit et la suite sera versée après le vente aux enchères des outils de production», a-t-il expliqué. Selon lui, « le FGAR partage le risque de financement des PME avec les banquiers par l'octroi de garanties ». Le nombre de PME qui n'ont pas pu rembourser leur crédit ne dépasse pas 70 depuis 2004. A l'échelle mondiale le taux est de 25% à a-t-il fait remarquer.

Khelaf , a enfin expliqué que le capital du fond sera revu à la hausse très prochainement afin de répondre à la hausse des demandes des PME. «Le FGAR qui détient aujourd'hui 3 milliards de dinars compte procéder à sa recapitalisation et avoir plus de capacités », a-t-il annoncé. Evoquant les perspectives du fond, Khalef a indiqué qu'il sera question d'entreprendre un travail de proximité avec les entreprises et les associations patronales. Il y urgence de faire connaitre les dispositifs du FGAR.

Samira Belabed

Le Maghreb

Au premier semestre 2017 : Une augmentation de 20% des crédits octroyés par le FGAR

En 2016, le Fonds de Garantie des Crédits aux petites et moyennes entreprises, a enregistré 235 PME bénéficiaires d'une garantie sur leurs crédits, l'équivalent de 16 milliards de dinars, c'est au moins ce qui a été affirmé par son directeur général, Abderraouf Khalef, qui était présent, hier, au Forum du journal El Moudjahid. M. Khalef, a signalé que ces projets, ont généré quelque 4000 postes d'emploi direct ; ce bilan, a été jugé par ce responsable, comme étant significatif, " ce résultat, est très positif, par rapport, au nombre des PME, qui ont fait faillite " a-t-il déclaré. Mieux encore, ce conférencier, a fait savoir, qu'au premier semestre de l'année en cours, 153 garanties ont été octroyées en faveur des PME, soit une augmentation de 20%, par rapport à la même période de l'année précédente.

Cependant, M. Khalef a rappelé que cet organe, a été créé dans le but de répondre à deux essentielles problématiques, notamment, le financement des garanties et celle de booster l'investissement industriel. A cet effet, les propriétaires des projets qui rencontrent des difficultés pour présenter des garanties à leurs fournisseurs de crédit, n'ont qu'à se diriger vers le FGAR, "parfois, il se trouve que des projets fiables, des projets qui peuvent créer de la richesse, mais malheureusement pour lesquels leurs propriétaires, n'ont pas les moyens pour les réaliser, pour cela et pour venir en aide à ces derniers les pouvoirs publics ont créé le FGAR, en 2004, afin de répondre à cette problématique ", explique M. Khalef.

A ce titre, la garantie FGAR, propose à ses souscripteurs plusieurs genres de crédits de garantie, notamment le crédit classique à moyen terme, crédit " bail " qui concerne tout ce qui est leasing.

Par ailleurs, le conférencier a signalé, que la garantie FGAR, est 100% financière, et couvre entre 10% et 80% du montant du crédit octroyé par la banque du souscripteur, et une marge bénéficiaire est fixée à hauteur de 0,1% de la somme de la garantie proposée. Le FGAR, a signé, par ailleurs, l'année en cours, dix-sept conventions afin de diversifier sa gamme de produits, à savoir un accord avec le ministère du Tourisme, le ministère de la Pêche et une convention avec El Salam Banque.

Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME, a été créé par le décret exécutif n°02-373 du 11 novembre 2002, en application de la loi d'orientation pour la promotion de la PME, dans l'objectif de faciliter l'accès des PME au financement bancaire par l'octroi de garanties financières, aussi bien pour les entreprises nouvellement créées ou pour leur expansion. Le taux de garantie est compris entre 10% et 80% du montant du crédit bancaire ; par ailleurs, le montant de la garantie est entre 4 et 100 millions de dinars, pour une durée équivalente à celle du crédit bancaire.

Pour rappel, une commission d'étude est perçue par le FGAR, au titre des frais d'étude du dossier, une fois le crédit accordé, le FGAR perçoit une commission d'engagement.

Hamza Belaidi